



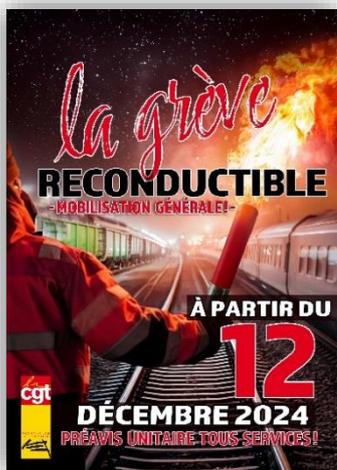
AUX CHEMINOTS CONTRACTUELS & STATUTAIRES

CTN Exploitation Montreuil, le 28 novembre 2024

OPÉRATEURS PRODUCTION FRET

LES OPF, LES CHEMINOTS À TOUT FAIRE DE FRET SNCF !

La direction de Fret SNCF n'aura pas mis longtemps pour appliquer la nouvelle classification des métiers et imposer plus de polyvalence sur les agents de terrain. Les premiers à en faire les frais seront les OPF, qui sont déjà agents de manœuvre (leur métier original), CRLO, CRLO+, remiseurs-dégareurs, chauffeurs de voiture de service pour des missions de taxi, annexe 9 et maintenant : contrôleurs-mainteneurs !



En mai 2020, la direction a présenté un dossier en CSE avec l'objectif de mettre en place une expérimentation de maintenance de wagons sur le site de Gevrey par les OPF formés annexe 9 CUU. Malgré l'opposition de la CGT, cette expérimentation a bien eu lieu, sans aucun cadrage et sans aucun retour dans les instances. En effet, pour la CGT, on ne devient pas agent de maintenance du matériel avec seulement 3 jours de formation ! D'autant que le suivi de ces opérations est réalisé par le DPX du site, qui ne dispose pas non plus des connaissances en maintenance des wagons !

C'est maintenant sur le site Valenton/Noisy, toujours en expérimentation, que la direction entend mettre en place des contrôleurs-mainteneurs ! Ils seront en charge de toute la maintenance de niveau 1 sur les wagons, et particulièrement du remplacement des semelles de frein et des tendeurs d'attelage. À savoir également qu'il est prévu, dès 2025, pas moins de 410 interventions sur les wagons, comprenant près de 1 000 changements de semelle de frein. Cette charge de travail en plus du reste va faire porter de lourdes responsabilités sur ces agents.

DES CHOIX CONTESTABLES VIS-À-VIS DE LA SÉCURITÉ DES CIRCULATIONS, DES BIENS ET DES PERSONNES !

Pourtant, des agents de Techninat, dont c'est le cœur de métier, sont juste à côté sur le chantier de Villeneuve-Saint-Georges, alors pourquoi l'entreprise fait un tel choix ? La seule ambition de ce projet, c'est l'augmentation du chiffre d'affaires de l'entreprise et du chantage à l'emploi en raison de la procédure de discontinuité en cours. C'est un des premiers dégâts collatéraux de ce type de procédure !

Fret SNCF compte mettre en place de la polyvalence sans se préoccuper de la sécurité et en faisant reporter la responsabilité sur « les volontaires » en cas d'incident ou d'accident.

Pour la CGT, l'entreprise se cache une fois de plus derrière une perte de charge pour ressortir des vieux projets et accentuer un peu plus les incompréhensions sur le sens des métiers, des missions et du travail en général.

Alors que le métier d'agent mouvement manœuvre intégrait les fonctions de chefs de manœuvre, agents de desserte, agents de manœuvre, chefs de poste, agent en charge de la R.A.T., et CRLO et qu'ils ont déjà par endroit des fonctions de surveillant de dépôt, demain, ils compte imposer les missions de visiteurs avec la formation « Annexe 9 », d'abord sur des voies et lieux dédiés, puis de généraliser cette polyvalence pour être toujours plus compétitif.

Au final, ce sont encore les cheminots sur le terrain qui doivent porter la responsabilité et subir les conséquences de ces choix dangereux pour la sécurité des personnes et des circulations.

REFUSONS TOUS ENSEMBLE DE SUBIR LES MAUVAIS CHOIX DE L'ENTREPRISE. L'ENTRETIEN DES WAGONS COMME CELUI DES LOCOMOTIVES, EST DE LA RESPONSABILITÉ DES CHEMINOTS DU MATÉRIEL.

Sous l'impulsion de la CGT, une expertise est en cours et démontrera toutes les incohérences de ce dossier.

**EN ATTENDANT, LA CGT APPELLE L'ENSEMBLE DES CHEMINOTS
À S'INSCRIRE MASSIVEMENT DANS LE MOUVEMENT DE GRÈVE UNITAIRE
À COMPTER DU 11 DÉCEMBRE À 19H00.**

